

Le cadre stratégique

Décembre 2010





Des trésors de l'univers – Des responsabilités globales

À titre de deuxième plus grand pays du monde, le Canada possède des richesses naturelles aussi immenses que variées, sur terre comme en mer. L'immensité arctique du Canada est à elle seule un trésor mondial. Cette superficie de 3,5 millions de km² représente 25 % des forêts originales du globe, ce qui en fait le plus important écosystème intact de la planète. Il fournit des sites de reproduction à plus de 26 millions de canards et de sauvagines, ainsi qu'à plus de 30 % de la population d'oiseaux de l'Amérique du Nord. D'importantes populations de caribous, de loups et d'ours habitent la forêt boréale. Le Canada est le pays qui compte les plus longues côtes. Nos océans comportent une impressionnante variété d'écosystèmes marins et d'espèces, et constituent un milieu de vie unique. Le Canada a également accès à 20 % de toute l'eau douce du monde entier.

Étant l'un des rares pays au monde capable de faire vivre d'importants écosystèmes relativement non-morcelés et comprenant des processus naturels en plein fonctionnement, le Canada a la responsabilité globale de protéger et de conserver ces lieux exceptionnels. Les parcs nationaux, provinciaux et territoriaux ainsi que les aires protégées constituent la manière fondamentale pour ce faire.

Simultanément, les aires protégées jouent un rôle important dans nos paysages plus morcelés du Sud et de nos côtes en jouant le rôle d'emplacements privilégiés pour la concentration de la biodiversité, complété par une gamme d'autres outils de gestion et de conservation.

Il y a plus de 100,000 aires protégées dans le monde. Ces aires représentent un huitième de la masse terrestre, ou l'équivalent des superficies combinées de la Chine et de l'Inde. Elles représentent le plus important investissement de l'humanité dans la protection de la nature. Elles sont également essentielles au bien-être et à l'avenir de l'être humain. À l'heure où le monde entier doit faire face à des changements d'environnement à une vitesse et à une échelle jamais vues dans l'histoire, ces endroits nous procurent un certain degré de stabilité et de sécurité.

Ces aires sont des refuges pour nos ressources biologiques, et, dans certains cas, constituent une dernière chance de sauver des espèces d'une extinction. Elles agissent comme réservoir de ressources et de laboratoires pour la science et la recherche, pour créer des bases de référence et pour comprendre le comportement des écosystèmes naturels. Elles servent enfin de sources d'inspiration pour ce que les gens et la nature peuvent réussir en collaborant, et, dans certains cas, en assurant une séparation entre les deux.

*Asbok Khosla, président de l'UICN
« 50 Years of Working on Protected
Areas » UICN, 2010*



La Commission mondiale des aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature définit une aire protégée comme étant un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés.

Les références aux parcs et aux aires protégées au fil de ce document évoquent les parcs nationaux, provinciaux et territoriaux et les autres aires désignées pour fins de conservation de la nature en vertu de lois fédérales, provinciales et territoriales et incluent les aires fauniques nationales, les sanctuaires d'oiseaux migrateurs, les aires marines de conservation, les sites RAMSAR, les réserves écologiques, les aires de nature sauvage, les réserves fauniques et les réserves forestières.

Les parcs et les aires protégées ont une grande importance pour les personnes, pour la société et pour les affaires. Ils remplissent d'importantes fonctions écologiques, assurant la propreté de l'air et de l'eau, entreposant le carbone et protégeant l'habitat d'espèces à risque. Ils peuvent jouer un rôle essentiel dans la protection contre les changements climatiques. Ils peuvent augmenter la résilience écologique, assurer une protection contre les impacts physiques des températures extrêmes et aider des espèces et des collectivités à s'adapter au changement, sauvegardant ainsi le capital naturel sous forme de forêts productives et parfaitement fonctionnelles, de pâturages, de toundra et d'écosystèmes océaniques.

Les parcs sont l'une des formes les plus reconnues de conservation au Canada et à travers le monde. Ils aident au tourisme, assurent un emploi durable et suscitent des activités économiques, souvent dans des régions rurales ou éloignées du Canada. Les programmes de formation et d'expériences pour les visiteurs, associés aux parcs, communiquent des messages environnementaux et témoignent des efforts de conservation, assurant la base d'un souci de conservation dans la société, offrant des occasions de conservation au sein de notre société, pour l'immédiat comme pour l'avenir. Les parcs contribuent à notre bien-être et à notre santé en offrant des loisirs de plein air et en favorisant des modes de vie actifs et sains.

Les parcs et les aires protégées du Canada célèbrent la beauté de notre pays et contribuent à notre identité et à la définition de notre place sur terre. Les occasions uniques qu'ils nous offrent en matière d'apprentissage des merveilles de la nature attirent des visiteurs du Canada comme du monde entier.



Des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui travaillent ensemble

Au Canada, la conservation de la nature est une responsabilité partagée. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont fait beaucoup pour créer et gérer des parcs et des aires protégées, en collaboration avec les gouvernements autochtones, des ONG du secteur environnemental et les collectivités locales. Dans de nombreuses juridictions, des fiducies foncières et des initiatives de conservation assurent la sauvegarde de terres privées.

Depuis 1962, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont collaboré avec le Conseil canadien des parcs pour promouvoir l'excellence dans la gestion des parcs et des aires protégées, pour faire connaître la valeur des parcs et des aires protégées et pour encourager la coopération et l'aide mutuelle entre les organismes membres.

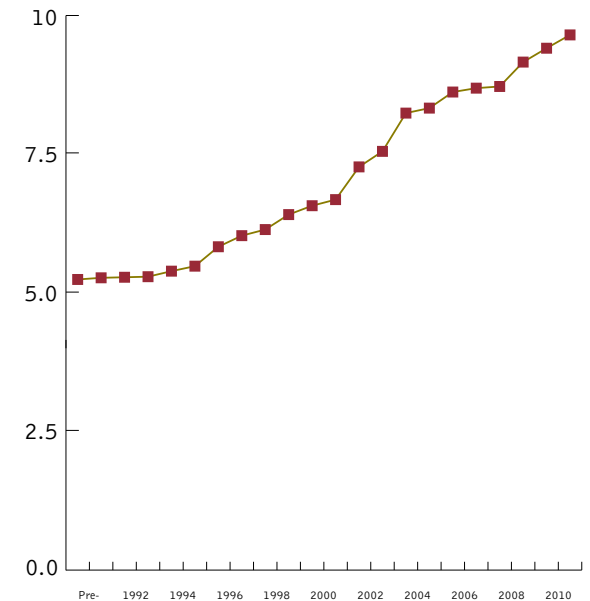
En 2010, les aires terrestres protégées du Canada représentaient 97, 581, 602 ha ou 9,65 % de la superficie du pays, tandis que les aires marines protégées représentaient 0,83 % du territoire marin du Canada. Globalement, les aires protégées ont augmenté de plus de 80 % depuis 1990, dans la mesure où les gouvernements se sont employés à atteindre leurs objectifs en matière d'aires protégées.

Les organismes canadiens responsables des parcs et des aires protégées collaborent avec Environnement Canada et avec le Conseil canadien des aires écologiques afin de maintenir un inventaire à jour des parcs et des aires protégées en vertu du Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC). Des personnes, des organismes et des entreprises de tout le pays se servent de ces renseignements. Les données de SRSAC servent à la production de quatre indicateurs canadiens de durabilité environnementale, en plus de servir à la mise à jour périodique de la base de données mondiale sur les aires protégées.

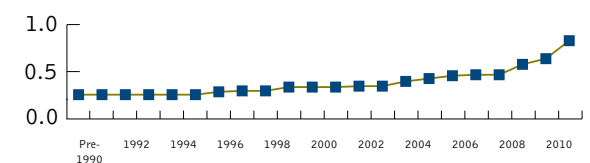
Les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des parcs contribuent également aux travaux du Groupe de travail sur les océans, du groupe de direction sur la biodiversité, et d'autres comités de coordination sur la faune, les espèces à risque et la gestion des habitats.

Les progrès du Canada en matière de conservation sur terre et sur l'eau 1990-2010

Pourcentage de superficie terrestre protégée



Pourcentage de territoire marin protégé

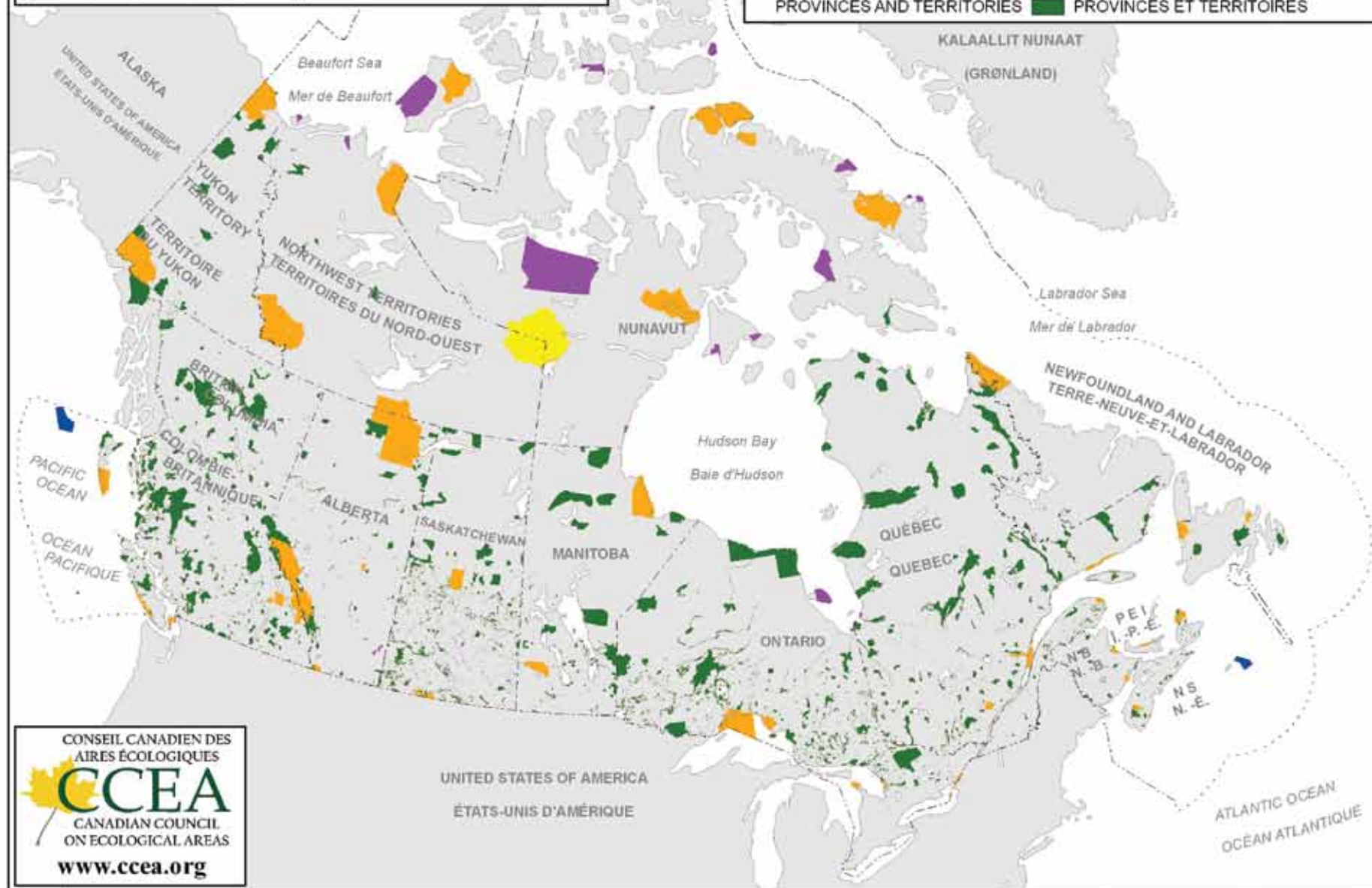


CANADA'S PROTECTED AREAS NETWORK RÉSEAU DES AIRES PROTÉGÉES DU CANADA

Source / Source
Conservation Areas Reporting and Tracking System (CARTS) - July 30 2010
Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSA) - juillet 30 2010



LEGEND	LÉGENDE
PARKS CANADA AGENCY	AGENCE DE PARCS CANADA
ENVIRONMENT CANADA	ENVIRONNEMENT CANADA
FISHERIES AND OCEANS CANADA	PÊCHES ET OCÉANS CANADA
INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS CANADA	MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN
PROVINCES AND TERRITORIES	PROVINCES ET TERRITOIRES



CONSEIL CANADIEN DES AIRES ÉCOLOGIQUES
CCEA
CANADIAN COUNCIL ON ECOLOGICAL AREAS
www.ccea.org

Un forum pour l'échange de renseignements et l'action collective

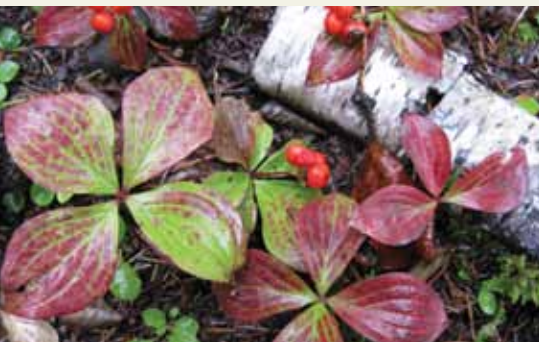
Les ministres responsables des parcs se rencontrent périodiquement pour donner une orientation générale aux sous-ministres et au Conseil. Le Conseil se réunit en personne une fois l'an (généralement en même temps que la Commission des rivières du patrimoine canadien) et périodiquement par voie de téléconférence. Un comité exécutif surveille les activités du Conseil et se réunit à chaque mois par téléconférence.

Le secrétariat qui gère le fonctionnement du Conseil et assure la progression des travaux est financé par un prélèvement administratif approuvé par les juridictions membres. Des prélèvements par projet sont effectués pour financer certaines initiatives, tandis que d'autres activités, comme le cours d'animation des parcs, doivent assurer le recouvrement des coûts.

Le Conseil est un organisme de travail. Le personnel des juridictions membres préside et participe aux groupes de travail et aux équipes chargées de projets qui entreprennent des recherches, préparent des rapports et coordonnent les initiatives.

Le Conseil canadien des parcs a pour mission d'offrir un forum pan-canadien pour l'échange de renseignements et d'actions sur les parcs et les aires protégées entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui :

- Favorisent l'excellence en matière de création, de planification et de gestion de parcs et d'aires protégées ;
- Font valoir les intérêts et la valeur des parcs et des aires protégées ; et
- Facilitent la coopération entre les organismes membres dans toutes les affaires où il y a des responsabilités et des préoccupations communes.





La participation du Canada à diverses conventions et organisations internationales comme :

- L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et sa Commission mondiale sur les aires protégées ;
- La Convention sur la diversité biologique (CDB) et son Programme de travail sur les aires protégées; et
- La Convention de l'UNESCO sur le patrimoine mondial et le Programme des réserves de la biosphère

est facilitée par le Conseil. Les principaux organismes fédéraux ont un accès direct aux renseignements et aux conseils dans la préparation des rapports nationaux et pour l'élaboration des positions canadiennes.

Le CCP contribue aux rapports nationaux et internationaux et, surtout, travaille avec Environnement Canada et avec le Conseil canadien des aires écologiques pour fournir des données à jour pour le Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC).

Le CCP assure la liaison avec les organismes gouvernementaux, les organismes non-gouvernementaux (ONG) et les universités intéressées à divers aspects des parcs et des aires protégées, comme le tourisme, les loisirs, la conservation, la formation en environnement, l'utilisation des terres et le développement économique des zones rurales et nordiques. Depuis plus de 15 ans, les organismes canadiens responsables des parcs maintiennent avec la « National Association of State Park Directors » un protocole d'entente permettant la participation aux enquêtes, assurant l'accès à la formation, encourageant le partage de la recherche, l'échange des meilleures pratiques, en plus de donner un statut de membre associé et de permettre la participation aux assemblées annuelles des deux organismes.

Les intérêts communs

Les priorités stratégiques du Conseil canadien des parcs reposent sur les intérêts communs des organismes membres. Même si ces intérêts ne sont pas tous aussi prioritaires pour chaque juridiction, en voici une liste :

■ L'intendance

Conserver, restaurer et améliorer les richesses écologiques et culturelles et assurer la diversité biologique dans des aires protégées marines et terrestres importantes et représentatives.

■ La mobilisation

Voir à ce que les parcs soient des lieux accueillants et inclusifs, qu'ils conservent une place dans le cœur et l'esprit de tous les Canadiens, et que les avantages personnels et collectifs offerts par les parcs soient bien compris et jouissent d'un appui et d'une fidélité générale.

■ L'utilisation durable

Encourager l'utilisation par le public, dans le respect et la protection des richesses naturelles et culturelles, tout en optimisant les avantages économiques, environnementaux, sociaux et culturels à long terme offerts par les parcs et les aires protégées.

■ La gestion efficace

Créer, planifier, gérer et exploiter les parcs et les aires protégées de façon efficace.



Les membres du Conseil partagent un engagement hautement prioritaire en faveur du maintien de l'intégrité écologique dans les parcs et les aires protégées afin d'en conserver la biodiversité et le capital naturel. Au nombre des multiples menaces qui planent sur la santé des écosystèmes, il y a la fragmentation de l'habitat, les espèces invasives et hyper-abondantes, les effets de la pollution de l'air et de l'eau et les activités sur les terres voisines. Les organismes responsables des parcs prennent de plus en plus de mesures pour surveiller, restaurer et améliorer l'état des écosystèmes qui se dégradent. Les parcs et les aires protégées ont un rôle important à jouer dans la surveillance, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques et aux autres menaces.

Les activités de conservation des juridictions membres comprennent généralement le parachèvement des réseaux de parcs et d'aires protégées (ce qui inclut, pour certaines juridictions, les aires marines protégées) ; la conservation, la restauration et l'amélioration des richesses écologiques et culturelles associées aux parcs et aux aires protégées ; et l'amélioration de l'intégration des valeurs des aires protégées dans la planification de l'utilisation des terres.

Le Conseil entend appuyer les démarches de conservation de ses membres par les moyens suivants :

- En favorisant le réseautage et l'échange de renseignements et de meilleures pratiques ;
- En facilitant les recherches conjointes ;
- En encourageant la connectivité écologique entre les parcs et les terres voisines, y inclus les zones transfrontalières, et en mettant de l'avant les principes et les pratiques d'utilisation intégrée afin d'atteindre les objectifs socio-économiques et les objectifs de conservation dans un contexte d'écosystème élargi ; et
- En maintenant les relations avec les intéressés au niveau national et avec les groupes pertinents (ex. : l'Association canadienne des réserves de la biosphère, le Conseil canadien des aires écologiques, la Société pour la restauration écologique internationale, etc.).



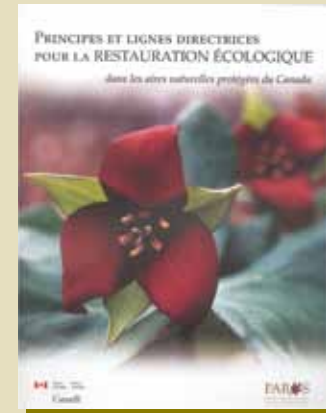
Quelques réussites

- Principes et lignes directrices pour la restauration écologique (2008)
- Les aires protégées dans l'ensemble du paysage – Études de cas (2004)

Le CCP a facilité la participation des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des parcs dans les activités suivantes :

- Le quatrième rapport aux Convention sur la diversité biologique
Annexe sur les aires protégées (2009)
- Rapport d'étape sur les tendances en matière d'écosystèmes (2009)
- Rapport sur la situation des aires protégées du Canada (2006)

Principes et lignes directrices pour la restauration écologique



Élaboré par un groupe multidisciplinaire d'experts canadiens et internationaux et endossé par les ministres responsables des parcs en 2007, ce document énonce des principes pour la restauration écologique qui sont aussi efficaces au pont de vue écologique et méthodologique, en plus d'être motivant au niveau social et culturel. Cette démarche permet aux parcs et aux aires protégées de conserver leur intégrité écologique tout en donnant à la population l'occasion de s'identifier à ces endroits très spéciaux.

L'UICN/WCPA élabore des Principes directeurs en matière de restauration écologique à partir de la démarche canadienne.

www.parks-parcs.ca/french/cpc/principles/php



La mobilisation

Orientation stratégique : la mobilisation



Voir à ce que les parcs soient des lieux accueillants et inclusifs et à ce qu'ils continuent d'occuper une place de choix dans le cœur et l'esprit des Canadiens constitue une priorité absolue pour les membres du CCP. La population du Canada évolue, de plus en plus d'entre nous habitent en ville, de plus en plus d'entre nous sont des immigrants récemment arrivés, nous vieillissons, nous sommes portés à être moins actifs, de moins en moins d'entre nous participent à des loisirs de plein air, et nombreux sont ceux et celles qui souffrent de handicaps. Les organismes responsables des parcs cherchent à rejoindre les gens dans un effort en vue de comprendre les besoins et les attentes des visiteurs et des non-visiteurs afin que les programmes, les services et les équipements soient accessibles et pertinents. Grâce aux programmes d'interprétation et d'éducation, et à l'exploration personnelle, les Canadiens profitent d'occasions valables d'apprécier et de comprendre la valeur de leur patrimoine naturel et culturel ainsi que les avantages personnels et collectifs que procurent les parcs et les aires protégées.

Les Premières nations, les Inuits et les Métis ont des intérêts propres dans les parcs et les aires protégées, et les organismes responsables des parcs trouvent de plus en plus d'intérêts communs avec les peuples autochtones afin de créer et de gérer ensemble ces lieux.

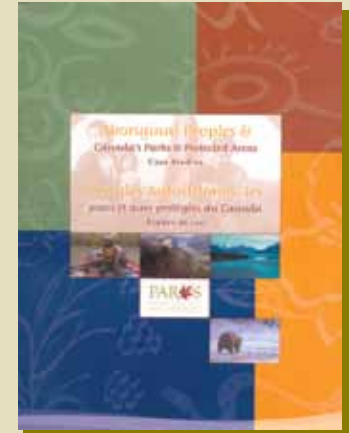
Le CCP entend poursuivre les efforts des organismes responsables des parcs en vue de mobiliser les Canadiens en faveur de la création, de la gestion et de l'exploitation des parcs et des aires protégées en :

- Facilitant les recherches et les initiatives conjointes en vue de créer une culture d'inclusion et d'accessibilité au sein des organismes responsables des parcs ;
- Favorisant la compréhension des avantages écologiques, sociaux, économiques et personnels des parcs et des aires protégées ;
- Sensibilisant le public à la compréhension du patrimoine naturel et culturel que les parcs provinciaux, territoriaux et nationaux protègent ; et en
- Travaillant avec les peuples autochtones pour favoriser la création, la planification et la gestion des parcs et des aires protégées.

Quelques réussites

- Rapport sur les meilleures pratiques en matière de mobilisation des jeunes (2009)
- Peuples autochtones, les parcs et aires protégées du Canada : études de cas (2008)
- Forum : les Premières nations et les parcs, Haines Junction, Yukon (2008)
- Rapport sur l'impact économique des parcs nationaux, provinciaux et territoriaux du Canada (2005)
- Le cadre des avantages et les projets pilote en matière d'évaluation (2002)

Peuples autochtones, les parcs et aires protégées : études de cas



Ce recueil de 25 études de cas endossé en 2008 par les ministres canadiens responsables des parcs présente des cas de collaboration novatrice entre les peuples autochtones, les communautés, les gouvernements et les organismes responsables des parcs dans divers aspects reliés à la création, la planification, la gestion et l'exploitation des parcs et des aires protégées.

Ces études de cas servent à alimenter les dialogues entre les peuples autochtones et les organismes responsables des parcs dans le but de favoriser les démarches communes en vue de conserver le patrimoine naturel et culturel et de partager les avantages environnementaux, sociaux, culturels, éducatifs et économiques des parcs et des aires protégées.



L'utilisation durable

Orientation stratégique : l'utilisation durable

Le tourisme durable

Le tourisme durable encourage activement l'appréciation et la gestion des richesses naturelles, culturelles et historiques ainsi que des lieux spéciaux par les résidents locaux, l'industrie du tourisme, les gouvernements et les visiteurs. Il s'agit d'un tourisme viable en longue période dans la mesure où il assure un bénéfice net pour l'environnement social, économique, naturel et culturel de la région.

Source : Accord sur le tourisme durable, Parcs Canada et l'Association de l'industrie touristique du Canada.

Nombre de parcs et d'aires protégées du Canada sont des lieux hautement symboliques, au cœur de notre identité, qui résument, aux yeux des visiteurs, ce qu'est le Canada. Il existe d'importantes ressources sur lesquelles le tourisme et les loisirs de plein air s'articulent. Le tourisme relié aux parcs est à la fois d'importance locale, régionale et nationale.

Bien que la maximisation des avantages économiques provenant du tourisme relié aux parcs suscite de l'intérêt, les organismes responsables des parcs et les intéressés reconnaissent que le tourisme relié aux parcs doit être développé de façon durable, qu'il faut encourager la conservation des ressources naturelles et culturelles, et l'amélioration du bien-être social et de la prospérité économique.

Le Conseil entend appuyer le tourisme durable dans les parcs et les aires protégées en :

- Améliorant la compréhension des défis et des possibilités qui se présentent aux organismes nationaux, provinciaux et territoriaux en ce qui a trait à l'offre de loisirs de plein air et au développement d'équipements et de services dans les parcs ;
- Identifiant et en partageant les meilleures pratiques et les études de cas en matière de tourisme durable, et en resserrant les relations entre les principaux organismes du tourisme comme la Commission canadienne du tourisme, l'Association de l'industrie touristique du Canada, Tourisme autochtone Canada, Sans trace Canada, la Société canadienne d'écotourisme et d'autres afin d'améliorer la durabilité du tourisme relié aux parcs au Canada.



Quelques réussites

- La nature, source de santé : un document de travail et un message national soulignant la contribution des parcs et des aires protégées au bien-être physique et mental, à la vie des communautés et à la santé de l'environnement (2007)
- Le rapport sur l'état des infrastructures des parcs – Association de l'industrie touristique du Canada – Forum sur l'infrastructure du tourisme (2003)
- Les meilleures pratiques pour la coopération en matière de patrimoine naturel : exploitants des parcs et du tourisme de plein air (report élaboré en collaboration avec le comité d'amélioration et d'innovation en matière de tourisme de plein air de la Commission canadienne du tourisme (2000)



Les parcs jouent un rôle essentiel dans la conservation et la promotion de la santé collective et d'un environnement sain.

Encourager les Canadiens à consacrer plus de temps aux loisirs de plein air dans les parcs améliorera leur bien-être émotif et physique tout en leur donnant l'occasion de mieux comprendre les liens importants entre des écosystèmes sains, des gens en santé et une société saine et bien vivante.

Les organismes responsables des parcs au Canada ont une occasion exceptionnelle, à titre individuel et à titre collectif, de repositionner les parcs dans le cœur et l'esprit des Canadiens.

- LES PARCS au profit de votre santé
- LES PARCS au profit de votre famille
- LES PARCS au profit de votre équilibre
- LES PARCS au profit de votre collectivité
- LES PARCS au profit de votre environnement

www.parks-parcs.ca/french/cpc/healthy.php



Pour une gestion efficace

Orientation stratégique : pour une gestion efficace



L'expansion phénoménale des parcs et des aires protégées a multiplié les attentes du public ainsi que les défis de financement des gouvernements, ce qui a forcé les organismes responsables des parcs et des aires protégées à améliorer constamment l'utilisation la plus efficace des ressources disponibles.

Le CCP encourage et facilite l'efficacité dans la création, la planification, la gestion et l'exploitation des parcs et des aires protégées, par l'intermédiaire de ses membres et de multiples façons.

- Par la mise en commun de renseignements sur les parcs et les aires protégées, notamment dans des domaines comme :
 - les lois et les politiques ;
 - les modèles de gouvernance et l'obligation de rendre des comptes ;
 - la recherche de revenus et d'honoraires ;
 - les principes et les pratiques de gestion de l'environnement ;
 - la gestion des visiteurs et les loisirs de plein air ;
 - la conception et la rénovation des infrastructures ;
 - l'interprétation du patrimoine, l'éducation et le rayonnement ;
 - les communications et la commercialisation ;
 - l'évolution sociale, démographique et culturelle, et
 - le perfectionnement du personnel et la planification de la relève.
- En favorisant la théorie et la pratique de la conservation contemporaine pour fins de gestion des parcs et des aires protégées, notamment en :
 - faisant des recherches et en partageant ces recherches avec d'autres ;
 - documentant et partageant les meilleures pratiques ; et
 - en accueillant des ateliers, des réunions et des congrès.
- En investissant dans la prochaine génération d'animateurs des parcs en :
 - coordonnant le cours annuel d'animation des parcs ;
 - encourageant l'accès inter-organisme à la formation et aux occasions de perfectionnement, et
 - en soulignant l'excellence grâce à un programme de récompenses annuelles.

Quelques réalisations

- Révision des catégories, des critères et du processus de sélection pour les prix du CCP (2009)
- Offre du cours d'animation du réseaux des parcs à chaque année, depuis 2005
- Analyse des besoins et révision du cours d'animation des parcs (2004)

Cours d'animation du réseaux des parcs



Offert pour la première fois en 2005, le cours d'animation du réseaux des parcs repose avant tout sur l'engagement manifesté depuis longtemps par les organismes responsables des parcs en faveur de la formation. Ce cours réunit des animateurs actuels et futurs de nos parcs et aires protégées afin qu'ils puissent échanger leurs expériences et apprendre d'autres experts.

Le cours est basé sur une approche pédagogique reposant sur l'étude de problèmes proposés par l'organisme du CCP qui accueille les participants. Ce cours est conçu pour améliorer l'intégration des connaissances et la prise de décision dans des environnements complexes.

Des candidats internationaux s'inscrivent au cours lorsque le financement nécessaire est assuré.



ANNEXE : priorités et occasions du plan de travail

Orientation stratégique	Priorités	Occasions
<p data-bbox="155 451 321 483">L'intendance</p> <p data-bbox="128 1382 344 1406">Mis à jour en août 2010</p>	<ul data-bbox="420 451 1144 1356" style="list-style-type: none"><li data-bbox="420 451 1144 560">■ Élaborer une base de données en direct sur les meilleures pratiques en matière de restauration écologique – en collaboration avec Parcs Canada.<li data-bbox="420 613 1144 803">■ Contribuer à la poursuite des engagements du Canada en vertu de la Convention sur la diversité biologique – au Programme de travail sur les aires protégées – incluant les rapports d'étapes, l'amélioration de la gestion des parcs et des aires protégées (terrestres et marines).<li data-bbox="420 857 1144 998">■ Appuyer le travail des organismes fédéraux (ex.: Parcs Canada et le Service canadien de la faune) agencer les contributions des parcs et des aires protégées à la diversité biologique dans le cadre d'une opération sur la biodiversité au Canada.<li data-bbox="420 1052 1144 1193">■ Améliorer les rapports nationaux sur les parcs et les aires protégées par le truchement du Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRAC), incluant les rapports sur les aires marines protégées.<li data-bbox="420 1247 1144 1356">■ Améliorer la connaissance et les communications sur le rôle des parcs et des aires protégées dans la surveillance, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.	<ul data-bbox="1186 451 1890 836" style="list-style-type: none"><li data-bbox="1186 451 1890 600">■ Analyser l'efficacité de la gestion des parcs et des aires protégées du Canada (l'un des engagements du Programme de travail des aires protégées en vertu de la Convention sur la diversité biologique).<li data-bbox="1186 654 1890 755">■ Assurer le suivi sur certains éléments du dossier des aires protégées (ex. : la portée des aires privées de conservation et des fiducies foncières).<li data-bbox="1186 808 1890 836">■ Faire avancer le dossier des aires marines protégées.

La mobilisation

- Mobiliser les jeunes pour l'élaboration d'un coffre d'outils afin d'appuyer les efforts des organismes responsables des parcs pour brancher les jeunes sur leur patrimoine naturel et les loisirs de plein air ; développer le leadership pour permettre aux jeunes de mobiliser les autres et susciter la prochaine génération de gestionnaires de l'environnement et d'employés des parcs.
 - Améliorer la fonctionnalité du modèle d'analyse d'impact économique des parcs (MEIP) et produire le deuxième rapport sur *l'impact économique des parcs nationaux, provinciaux et territoriaux du Canada*.
 - Célébrer la Journée des parcs du Canada le 3^e samedi de juillet, à chaque année.
- Assurer l'inclusion des groupes marginalisés (ex.: les aînés, les nouveaux Canadiens, les urbains et les personnes handicapées).
 - Collaborer avec d'autres, comme l'Association canadienne des parcs et loisirs et l'Agence de la santé publique du Canada pour la recherche et l'action collective reliée aux avantages, en matière de santé, de l'activité physique en nature.
 - Développer les connaissances, à partir des peuples autochtones et des études de cas sur les parcs, en mettant en commun l'expérience des diverses juridictions et en facilitant le dialogue avec les peuples autochtones.
 - Faire progresser la recherche et l'appréciation par le public des avantages personnels et collectifs des parcs et des aires protégées, en plus des avantages économiques /commerciaux.

L'utilisation durable

- Réunir un groupe de travail pour évaluer les défis et les possibilités en matière de tourisme durable dans les parcs et les aires protégées.

- Élaborer de meilleures pratiques et des études de cas en tourisme durable.
- Étudier les possibilités de collaboration avec la Commission canadienne du tourisme, l'Association de l'industrie touristique du Canada, Tourisme autochtone Canada et d'autres organismes.
- Adopter l'accord sur le tourisme durable avec Parcs Canada / la Commission canadienne du Tourisme / l'Association de l'industrie touristique du Canada.
- Promouvoir les normes/la formation ne laissez aucune trace en collaboration avec Sans trace Canada.
- Élaborer des principes directeurs pour « verdir » les installations et services pour les visiteurs et le renouvellement des infrastructures des parcs.
- Rechercher les tendances émergentes en matière de loisirs et d'évaluation des activités des visiteurs.

La gestion efficace

- Offrir annuellement le cours d'animation du système des parcs.
 - Redéfinir l'échange annuel de renseignements.
 - Faire progresser le protocole d'entente avec la « National Association of State Park Directors ».
 - Améliorer le site web du CCP et la pratique des professionnels des parcs.
 - Attribuer les prix du CCP.
- Collaborer avec la « Science and Management of Protected Areas Association (SAMPAA) », avec divers forums sur la recherche dans les parcs et avec le Conseil canadien des aires écologiques (CCAÉ) pour organiser périodiquement des congrès et des ateliers sur les parcs et les aires protégées.
 - Étudier l'élaboration de programmes de formation pour les parcs de l'Ouest et de l'Est.
 - Encourager l'application des meilleures pratiques dans la surveillance, l'évaluation et les rapports sur l'atteinte des objectifs des parcs et des aires protégées.

Sources des photos

Couverture

Rangée une (de gauche à droite) – Parc national du Canada Vuntut, Yukon (Agence Parcs Canada); Parc national du Canada Kejimikujik, Nouvelle-Écosse (Agence Parcs Canada); Kananaskis Country (Alberta Tourism, Parks and Recreation)

Rangée deux (de gauche à droite) – Parc provincial Goldstream (British Columbia Parks); Réserve écologique de Witless Bay (Newfoundland & Labrador Parks and Natural Areas); Parc provincial Main River Waterway (Newfoundland & Labrador Parks and Natural Areas)

Rangée trois (de gauche à droite) – Les cornouillers (Manitoba Parks); Les jeunes bénévoles (Alberta Tourism, Parks and Recreation); Parc territorial Tombstone (Yukon Parks)

Couverture intérieure

Rangée une (de gauche à droite) – Parc provincial Dinosaur (Alberta Tourism, Parks and Recreation); Parc provincial Dinosaur (Alberta Tourism, Parks and Recreation); Parc national du Canada Terra-Nova, Terre-Neuve (Agence Parcs Canada)

Rangée deux (de gauche à droite) – Parc provincial Smugglers Cove (Nova Scotia Parks & Recreation); Parc interprovincial Cypress Hills (Saskatchewan Parks); En canoë (Parcs Ontario)

Rangée trois (de gauche à droite) – Parc national de la Gaspésie (Parcs Québec) S. Deschenes; Parc provincial Buffalo Pound (Saskatchewan Parks); Qamotik (Parcs Nunavut)

Page 1 (*de gauche à droite*) – déjà identifié; déjà identifié; Parc provincial Pisew Falls (Manitoba Parks)

Page 2 – Le plein air en famille (British Columbia Parks)

Page 5 – déjà identifié

Page 6 – Les réunions des administrateurs (CCP)

Page 7 (*de gauche à droite*) – Parc national et réserve du Canada Kluane, Yukon (Agence Parcs Canada); déjà identifié; Parc national du Canada Gros-Morne, Terre-Neuve (Agence Parcs Canada)

Page 8 (*supérieur*) – La recherche aquatique (Parcs Québec) M. Dupuis

(*inférieur*) – Parc national du Canada Sirmilik, Nunavut (Agence Parcs Canada)

Page 9 (*de gauche à droite*) – Parc national du Canada Gros-Morne, Terre-Neuve (CCP); Parc National du Canada Kootenay, Colombie-Britannique (Agence Parcs Canada)

Page 10 – Kananaskis Country (Alberta Tourism, Parks and Recreation)

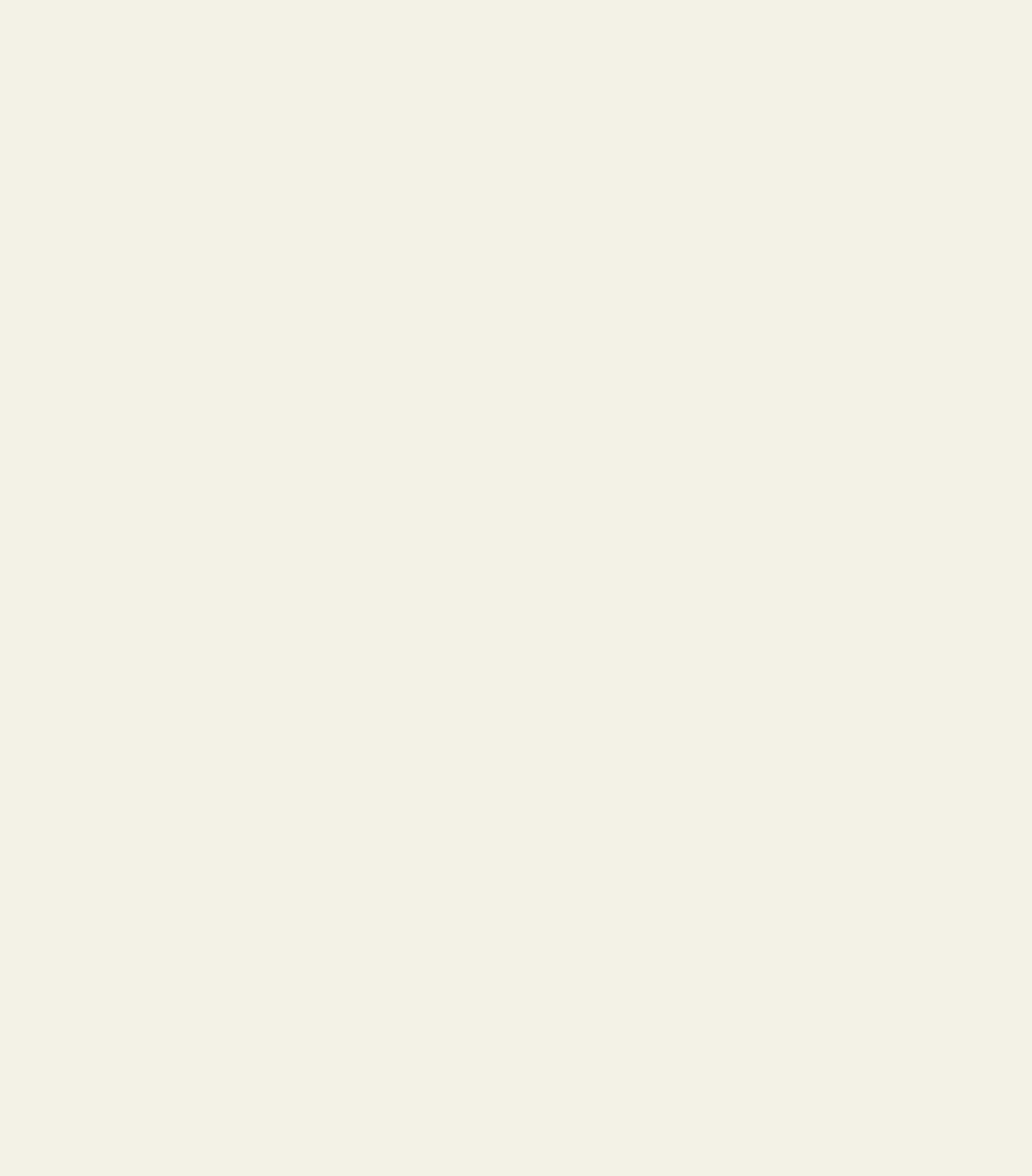
Page 11 – Parc provincial Bronte Creek (Parcs Ontario); Parc national et réserve du Canada Kluane, Yukon (CCP)

Page 12 – déjà identifié

Page 13 (*de gauche à droite*) – déjà identifié; Parc provincial du Mont-Carleton (Tourisme et parcs de Nouveau-Brunswick)

Page 14 – Réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf, Colombie-Britannique (Agence Parcs Canada)

Page 15 (*de gauche à droite*) – Cour d'animation du réseaux des parcs (CCP); La remise des prix (CCP); Parc provincial Dinosaur (Alberta, Tourism Parks and Recreation); Cour d'animation du réseaux des parcs (CCP)





CONSEIL CANADIEN DES PARCS
CANADIAN PARKS COUNCIL
